

FOS 03 – REGLEMENTATION DT-DICT: ROLES ET RESPONSABILITES

» Les objectifs du stage

- ✓ Décrypter les dispositions de la réforme anti-endommagement
- ✓ Appréhender les obligations et les responsabilités des différents acteurs
- ✓ Se prémunir des risques liés au travail à proximité des réseaux

» Le programme détaillé

- ✓ **Les principaux points de repère de la réglementation DT- DICT**
- ✓ **L'AIPR: obligation de vérification des compétences**
 - Les personnels concernés
 - Les compétences visées
- ✓ **Les responsabilités partagées et spécifiques des différents acteurs**
 - Les responsabilités de l'exploitant de réseaux**
 - L'enregistrement et mise à jour sur le guichet unique
 - Les modalités de réponses aux DT et DICT
 - La cartographie: classe de précisions, amélioration continue et impacts sur les SIG, conformité des plans remis en réponse
 - Les responsabilités du responsable de projet (MOA/MOE)**
 - La DT et contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
 - Les investigations complémentaires: répartition des coûts, règles de calcul et formalisme
 - L'encadrement des clauses techniques et financières particulières entre le responsable de projet et l'exécutant de travaux
 - Le marquage piquetage: mandat vers l'entreprise de travaux et compte-rendu
 - Le cas particulier de la DT-DICT conjointe: mandat obligatoire entre le MOA/MOE et l'exécutant de travaux
 - L'obligation de récolement des réseaux construits ou modifiés: normé en vigueur, modalités de réalisation des relevés topographiques des ouvrages, clauses techniques dans un cahier des charges de prestation de géoréférencement, conformité des plans de récolement,
 - Le rôle de l'exécutant de travaux**
 - La DICT et lettre de rappel: quand et comment commencer les travaux
 - Le cas particulier des investigations complémentaires réalisées après la commande
 - Les documents obligatoires sur un chantier
 - La préparation des travaux et organisation du chantier
 - La procédure d'arrêt de travaux: droit de retrait, constat contradictoire et constat amiable de dommage
 - La procédure de travaux urgents
 - Le guide technique et son application sur le terrain

PUBLIC VISÉ

Responsable de projet (MOA/MOE), exploitant de réseaux, entreprise de travaux publics, etc...

PRÉREQUIS

Compréhension orale et écrite de la langue française

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUE & D'ENCADREMENT

Exposés

Questions / Réponses

Formateur : prestataire de Sogelink, habilité AIPR Niveau Concepteur et expert de la réglementation anti endommagement des réseaux.

SUIVI DE L'ACTION

Feuille de présence par demi journée

Fiche d'évaluation de la formation par les stagiaires

VALIDATION

Attestation de fin de formation

DURÉE & HORAIRES

1 jour soit 7 heures de 9h à 17h

CONDITIONS

*12 personnes maximum par session
Réalisation en intra*